

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Général DUVAL, président du Conseil d'administration de la Compagnie internationale de navigation aérienne.

Vice-présidents :

Contrôleur général de l'armée ALOMBERT.
Général GIROD.
Lieutenant-colonel FABRY, député, ancien ministre.
Colonel NEMOURS, ministre d'Haïti, vice-président de la Société des nations.

Membres :

Général BALFOURIER, président de la *Saint-Cyrienne*, ancien commandant de corps d'armée.
Général BERTHELOT.
Lieutenant-colonel BERTRAND, chef du service des études économiques à la Banque de Saint-Phalle (*trésorier*).
Commandant CACARET, directeur de la Société générale mutuelle française.
Capitaine CHANLAINE, homme de lettres.
Commandant DUBAU, industriel.
Capitaine DUHOURCAU, homme de lettres.
Commandant ESPÉRANDIEU, membre de l'Institut.
Capitaine FABRY, administrateur à la Compagnie de l'Est.
Capitaine DE FLAGHAC, secrétaire à la direction du P.-O.
Lieutenant-colonel FRANÇOIS-MARSAL, ancien président du Conseil des ministres, vice-président de la *Saint-Cyrienne*.
Lieutenant-colonel GUILLAUME, directeur du *Petit Journal*.
Lieutenant MARION, avoué à la Cour d'appel de Paris.
Général MESSIMY, sénateur, ancien ministre.
Capitaine MICHEL-DANSAC, négociant.
Général, prince de MONACO.
Général MORDACQ, ancien commandant de corps d'armée.
Capitaine NOYER, industriel (*secrétaire général*).
Lieutenant PALUEL-MARMONT, homme de lettres, rédacteur à l'*Écho de Paris*.
Colonel PICOT, député, ancien ministre.
Sous-intendant PINEAU, directeur de l'Office national des combustibles liquides.
Capitaine POUPARD, secrétaire du Comité d'information et de documentation franco-allemand.
Comte DE POURTALÈS, président de la Société d'encouragement.
Capitaine DE POUYDRAGUIN.
Baron DU TEIL, président de la Société hippique française.
Commandant DE VARREUX, président de la Chambre des propriétaires.
Lieutenant-colonel WALLNER, administrateur de sociétés.
Lieutenant-colonel DE WITT-GUIZOT, administrateur de la *Nationale*.

SOMMAIRE

- I. — **Compte rendu de l'Assemblée générale constitutive.**
 - II. — **Organisation intérieure.**
 - III. — **Nos buts, par le général Duval, président de l'Association.**
 - IV. — **Notre action.**
 - V. — **Liste des membres de l'Association.**
-
-

DINER

Nous organiserons prochainement notre premier dîner.

Pour lui donner plus d'éclat, le Conseil d'administration a décidé de le faire au nouveau Cercle militaire, place Saint-Augustin. Les travaux n'étant pas encore terminés, nous préviendrons nos camarades de la date de cette réunion par la voie de la presse.

Et nous ferons connaître dans le prochain bulletin le programme des réunions que nous projetons pour 1929.

I

Assemblée générale constitutive.

Le 12 novembre 1927, dans la salle des fêtes du *Petit Journal* eut lieu l'Assemblée générale constitutive de l'Association.

Elle était présidée par le général Balfourier, président du Comité d'organisation et président de la *Saint-Cyrienne*, entouré du général Berthelot, du général Mordacq, du colonel Fabry, ancien ministre, du colonel Nemours, ministre d'Haïti, du colonel Guillaume, directeur du *Petit Journal*, etc. Deux cents de nos camarades étaient présents; un grand nombre nous avait envoyé leurs excuses en manifestant leur très vif regret de ne pouvoir y assister.

Le général Balfourier ouvre la séance à 10 heures et demie et prononce l'allocution suivante :

« MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

» Au lendemain de l'anniversaire de la paix, couronnant par la victoire la Grande Guerre, qui, pendant quatre ans, exigea de nous tant d'efforts et de ténacité, ne vous semble-t-il pas que notre premier devoir est d'accorder une pensée à tous les nôtres, qui, par leur fin glorieuse, ont contribué si puissamment au triomphe de la France? Et, après cette pieuse pensée, ne pouvons-nous pas leur adresser l'instante prière de nous bien inspirer dans les résolutions que vous allez

prendre pour venir en aide à tous ceux, dont le passage, à l'École de Saint-Cyr, a fait en quelque sorte des frères?

» Mes chers Camarades, ne me taxez pas, je vous en prie, de fringale de présidences, si vous me voyez encore aujourd'hui présider cette réunion. Rassurez-vous, ce ne sera qu'une présidence essentiellement éphémère : je ne l'ai acceptée que sur la prière des fondateurs de la nouvelle Société, me faisant entendre que c'était un devoir pour le doyen de votre Comité de patronage; je l'ai acceptée aussi pour vous prouver l'intérêt que porte à la jeune association sa sœur aînée la *Saint-Cyrienne*. Il vous faut, permettez-moi de vous le dire, comme président, et comme membres de votre futur conseil, des hommes qui puissent vous consacrer, surtout au début beaucoup de leur temps, beaucoup de leurs efforts, et aussi beaucoup de sagesse, pour vous diriger d'une main sûre à travers les écueils que vous rencontrerez à chaque pas. Il vous faut des passionnés de votre Association, mais des passionnés très sages, très pondérés, d'une grande maturité d'esprit. »

» La création de votre Société s'impose-t-elle? Je le crois, mes chers Camarades, et j'en laisse à M. le capitaine Noyer le soin de vous en exposer les raisons dans le rapport que vous entendrez tout à l'heure, et dont le style aussi clair qu'élégant, dont les pensées élevées vaudront de votre part à leur auteur un hommage que je n'ai pu retenir, lorsqu'il me l'a soumis.

» La *Saint-Cyrienne* est une société de secours : son but est de venir en aide matérielle aux camarades que l'adversité a frôlés, à leurs veuves, à leurs orphelins, en un mot, à leurs familles.

» Mais, de notre temps, peut-on se contenter d'offrir à des camarades dans le malheur de simples secours matériels? Il est maintes circonstances où des camarades en activité, ou sortis de l'armée, ont besoin de conseils, d'appuis moraux, pour défendre leurs intérêts, pour leur chercher des situations. En bien des cas, il leur faut des voix autorisées, qui puissent être entendues des pouvoirs publics. En élargissant ses statuts, la *Saint-Cyrienne* ne pourrait-elle pas s'acquitter de ces diverses fonctions? Non, parce qu'il faudrait tout d'abord, pour modifier ces statuts une assemblée générale comptant le quart de ses membres. Comment espérer pouvoir réunir semblable chiffre? Puis, pour se faire entendre des pouvoirs publics, il faut une indépendance, une autorité que ne peuvent avoir des officiers en activité, que des officiers en retraite auront rarement... parce qu'ils sont en retraite.

» Telle est l'origine de la conception de la nouvelle Société.

» Puisse le rapport que vous allez entendre vous convaincre de son utilité et de l'importance future qu'elle devra acquérir.

» La *Saint-Cyrienne* et la *Société des Amis de Saint-Cyr* sont appelées à se compléter : jamais rivales, elles devront marcher de pair; l'idéal serait qu'elles fussent en rapports incessants, le plus souvent possible en plein accord.

» Une liste de noms va vous être soumise pour la constitution d'un conseil d'administration; on ne peut espérer que tous plaisent au même degré à chacun de nous : question de sympathie; veuillez n'être inspirés dans vos choix que par l'intérêt exclusif de la nouvelle Société qui doit chercher à réunir des personnalités d'ordre divers, de situations et d'occupations variées, mais toutes disposées à lutter pour le triomphe des buts poursuivis.

» Enfin, un dernier conseil : il faut à tout prix éviter que des personnes mal renseignées puissent vous considérer comme une société de combat, une sorte de troupe d'attaque; ce serait de nature à porter ombrage à d'autres associations et à susciter des craintes, puis des inimitiés.

» Et maintenant, mes chers Camarades, au nom du Comité de patronage, je vous remercie d'être venus aussi nombreux à notre appel : votre empressement est d'un bon augure pour les destinées de la Société, et prouve l'intérêt que vous prenez aux buts qu'elle poursuit. »

Le président donne ensuite la parole au capitaine Noyer pour exposer les raisons de la formation de l'Association et les buts qu'elle se propose. Voici le texte de ce rapport :

« MON GÉNÉRAL,

» MESSIEURS,

» M. le général Balfourier a bien voulu vous exposer la nécessité dans laquelle nous avons été placés de créer une nouvelle société.

» Permettez-moi de lui rendre ici un public hommage pour l'aide si bienveillante qu'il nous a accordée au début de notre action. Elle nous a permis d'en arriver au point où nous sommes aujourd'hui.

» Pour dégager plus nettement les buts que l'Association des Amis de Saint-Cyr se propose d'atteindre, il nous a semblé utile d'examiner devant vous les raisons qui nous ont déterminés à cette création.

» Nous exposerons ensuite les moyens que le Comité d'organisation a jugés les meilleurs pour y parvenir et nous soumettrons à votre approbation les statuts qu'il a établis en conséquence.

* * *

» Les difficultés de la vie, accrues par les conséquences de la guerre ont développé en France l'esprit d'association. Un nombre considérable de sociétés a été ainsi fondé pour la défense d'intérêts communs.

» Aussi quelle peut-être la situation d'individualités qui sont privées de leurs droits civiques en raison d'un contrat avec l'État, qui, de plus, sont dans l'impossibilité de se grouper pour se défendre. Cette situation dépend absolument de la bonne volonté des pouvoirs publics. Il faut le plus souvent qu'une désaffection grave menace de tarir le recrutement du corps épars qu'ils composent pour que les pouvoirs responsables soient amenés à prendre les mesures indispensables à l'amélioration de leur sort.

» Mais ces ruptures périodiques d'équilibre portent le plus grand préjudice au maintien et à la propriété de ces corps.

» Or, telle est précisément la situation qui est faite à tous ceux de nos camarades qui sont restés dans la carrière.

» D'une part, les perturbations financières et économiques récentes n'ont pas permis aux gouvernements successifs de prendre à temps les dispositions nécessaires pour que les traitements soient constamment adaptés à leurs conditions de

vie et ils ont été ainsi placés dans une situation pécuniaire souvent très précaire.

» De plus, la diminution des effectifs de l'armée, qui a réduit nombre de corps de troupe à l'état squelettique rend l'instruction souvent difficile et ingrate. L'incertitude qui se prolonge sur l'organisation nouvelle de l'armée, les perspectives limitées d'avancement que ces modifications font craindre, accroissent les causes de dépression. Un certain découragement perce dans les lettres récentes de camarades que nous avons reçues à ce sujet.

» De sorte que des hommes qui sentent en eux intelligence et activité, qui en ont donné maintes preuves pendant la guerre, ne voyant pas la possibilité présente ou future de les employer, sont incités à chercher ailleurs le moyen d'accomplir une tâche à la mesure de leur valeur, et, ainsi, à quitter l'armée.

» Cette tendance a été malheureusement accentuée par les récentes dispositions législatives et ministérielles.

» La loi sur le dégagement des cadres, la loi sur la disponibilité viennent d'accroître dans des proportions graves le nombre de ceux qui avaient dû abandonner l'armée, en raison d'invalidité, d'infirmité ou de mutilation.

» Ainsi, toute une partie de l'élite, celle dans laquelle on pouvait entrevoir les cadres supérieurs de l'armée future, s'en va. C'est un danger pour son avenir et celui du pays. Et ce danger est accru par le peu d'empressement des jeunes gens à se présenter à Saint-Cyr. Le niveau intellectuel a baissé au point que l'obligation de réduire le nombre des admissions a paru récemment nécessaire en raison de la faiblesse des candidats.

» Voilà, dans son ensemble, la situation actuelle de nos camarades dans l'armée.

» Ceux qui entrent dans la *vie civile* sont souvent dans une situation aussi difficile.

» D'abord parce que la qualité d'officier n'est généralement pas considérée comme une référence particulière.

» Quelques-uns de nos camarades ont obtenu rapidement, il est vrai, une situation enviable, qui fait le plus grand honneur à leur esprit d'assimilation et d'adaptation. N'avons-nous pas en effet, dans les milieux les plus divers, dans les sciences, dans la politique, dans la littérature, dans la finance, dans les affaires, dans la musique et même dans le clergé, les représentants les plus distingués. Mais qui sait que ce sont d'anciens Saint-Cyriens — ils ne s'en vantent pas.

» Combien par contre ont médiocrement réussi et ont été dans l'obligation de réintégrer l'armée.

» C'est que la formation que nous avons reçue à l'École spéciale militaire n'est pas de celles qui préparent leurs élèves à la lutte de la vie, car les principes que l'on inculque à nos camarades, ces principes dont nous avons été nourris : loyauté, désintéressement, sacrifices personnels, que la guerre a encore développés en nous, qui font la grandeur de l'institution de Saint-Cyr et la noblesse de sentiment des officiers qu'elle forme, ne sont pas des armes dans la vie civile, où la lutte est chaque jour plus âpre et où, suivant une expression hélas bien vraie, l'homme est un loup pour l'homme.

» Mais, si la *mentalité* des officiers ne les prépare pas à la vie civile, leur for-

mation intellectuelle et technique ne les forme pas davantage pour cette tâche : elle les met à même de s'adapter facilement à une fonction quelconque, mais à aucune spéciale.

» De plus, nombreux sont ceux qui vivent dans un cercle assez fermé, ont peu de *relations* dans les milieux d'affaires où ils pourraient trouver un aiguillage utile.

» L'*indifférence* de beaucoup et leur négligence accroissent encore cet isolement. Ainsi, nous avons envoyé depuis un mois quatre mille circulaires, plusieurs centaines sont revenues avec la mention « parti sans adresse ». Est-il admissible que tant des nôtres ne sentent pas la nécessité d'avoir des relations avec leur promotion ?

» Le secrétaire de la promotion 1896-1898 nous a remis une statistique qui relate la proportion des réponses de camarades aux convocations qui leur sont envoyées. La moitié, environ, ne répond jamais, et le plus grand nombre, assez rarement.

» Cette indifférence est évidemment la conséquence du peu de services que chacun était susceptible d'espérer de la *Saint-Cyrienne*, qui est uniquement une société de bienfaisance, ou de son secrétaire de promotion qui n'a que des moyens d'action très limités.

» Mais pensons aux merveilleux résultats qu'a produits, à côté de nous, chez les polytechniciens, cet esprit d'association. Leur Société, fondée en 1908, compte actuellement quatre mille membres environ, chacun sait les services innombrables qu'elle rend à ses membres qui s'entraident d'une façon si efficace en toutes circonstances.

» Il serait bon que chacun de nous feuilletât leur annuaire si complet, si utile. Il indique dans chaque administration, dans chaque branche de l'activité du pays à quel camarade on peut s'adresser avec certitude d'avoir satisfaction dans toute la mesure du possible.

» A l'aide de cet annuaire, les polytechniciens ont pu créer un service de placement parfaitement organisé ; ils ont entre eux de fréquentes réunions familiales, où se resserrent des liens déjà très étroits ; ils forment une véritable famille.

» Et nous ?

» D'une part, la loi et la tradition interdisent à nos camarades restés dans l'armée toute intervention pour la défense de leurs intérêts. Leur situation matérielle et morale crée un grave danger pour l'avenir de l'armée et du pays.

» Le recrutement de l'École est en régression sensible, la formation des élèves n'est pas adaptée aux nouvelles conditions de vie.

» Nos camarades civils sont isolés, sans soutien, mal préparés, souvent méconnus.

» Seuls, ils ne peuvent rien. Unis, nous serons forts.

» Nous, *Association des Amis de Saint-Cyr*, nous serons les défenseurs vigilants de nos camarades.

» La lueur d'espoir qu'a fait naître la création de notre Association nous permet de penser que nous pourrions rapidement souder les membres épars de notre corps. Notre tâche apparaît maintenant dans la lumière.

» Elle peut se résumer ainsi :

• Maintenir la valeur et le prestige de l'École spéciale militaire ;

• S'intéresser au recrutement et à la formation des élèves ;

» Grouper les anciens élèves et leur apporter une aide efficace et un soutien moral en toutes circonstances;

» Donner ainsi à l'armée les cadres indispensables à sa puissance et au pays l'élite nécessaire à sa grandeur.

* * *

» Examinons maintenant comment nous y parviendrons.

» Nous avons pensé qu'un de nos plus efficaces moyens d'action était d'éclairer l'opinion publique sur notre sort, d'attirer son attention sur les problèmes à la solution desquels nous sommes intéressés et dont dépend, dans une certaine mesure, le sort de l'armée et du pays.

» Or, plusieurs camarades, qui figurent parmi les tout premiers membres de notre groupement, ont acquis dans le *journalisme* une situation brillante et des plus flatteuses pour notre amour-propre.

» C'est eux qui auront la charge de défendre par la plume ceux qui sont encore dans la « Grande Muette ». Nous les remercions d'avoir accepté cette tâche et d'avoir déjà contribué, dans une large part, au lancement de notre Association en nous ouvrant les colonnes de leurs journaux...

» Nous sommes représentés au *Parlement* par un nombre relativement important d'anciens Saint-Cyriens, dont quelques-uns ont une autorité et une influence considérables.

» Nous comptons sur eux pour défendre à la Chambre et au Sénat toutes les dispositions législatives qui intéressent Saint-Cyr et l'armée.

» Mais, dans certains cas, c'est bien davantage par des *démarches* personnelles que seront obtenus les résultats cherchés. Là, encore, nous aurons besoin de l'appui de leur intervention.

» Ainsi, récemment, s'est produit à l'École un accident grave. Au cours d'une de ces brimades qui sont dans notre tradition, un élève a été grièvement blessé par suite d'une circonstance malheureuse, mais indépendante de la brimade elle-même. De graves sanctions ont été prises qui briseraient la carrière de dix-sept élèves si elles étaient maintenues. Ne pensez-vous pas que, dans ce cas, la démarche d'une délégation de notre Conseil, faite avec toute la circonspection désirable, s'imposerait afin de sauvegarder l'avenir de nos jeunes camarades.

» Dans le même ordre d'idées, nous avons l'intention d'appuyer la demande adressée récemment par M. le Général Collin, commandant l'École, visant au rétablissement de l'uniforme d'avant-guerre pour la tenue de sortie des élèves.

» En ce qui concerne le *recrutement* de l'École nous avons aussi une action à entreprendre. L'amélioration de la situation matérielle et morale de l'officier aura déjà une heureuse influence sur l'encouragement que les parents donneront à leurs enfants qui se destinent à Saint-Cyr. Mais pour y attirer une élite, nous pourrions fonder des prix dans les lycées; y organiser des conférences faites par des officiers particulièrement désignés, sur des sujets capables de susciter des vocations; organiser des expositions. C'est ainsi que nous pourrions demander à M. le Maréchal Lyautey de créer à l'Exposition coloniale une section militaire où seraient rassemblés des souvenirs de toutes les grandes figures de colonisateurs.

» Mais la *formation des élèves* devra aussi retenir notre attention. L'*Association des Amis de Polytechnique* a obtenu un droit de regard sur l'instruction qui est donnée à l'école. Un comité de perfectionnement s'occupe de toutes les questions qui s'y rapportent. Nous pourrions demander qu'un comité analogue soit constitué, où nous serions représentés.

» Que chacun soumette ses idées. Notre Conseil les étudiera et essaiera de les réaliser dans toute la mesure des possibilités.

» Mais la besogne la plus urgente, celle qui est à la base de notre réussite, c'est le *groupement* de tous nos camarades. Nous ne serons forts que si nous sommes nombreux.

» Par l'envoi des circulaires pour l'Assemblée générale, adressées seulement aux civils dans des conditions très défectueuses, en raison de l'ancienneté des renseignements dont nous nous sommes servis la plupart du temps, nous avons obtenu en un mois cinq cent soixante adhésions de camarades.

» C'est un résultat superbe qui égale celui qui fut obtenu par l'*Association des Amis de Polytechnique* au moment de sa constitution; mais ce n'est là qu'un début prometteur, il nous faut persévérer; c'est pourquoi nous avons demandé à la *Saint-Cyrienne* de réunir aujourd'hui les secrétaires de promotion pour les prier de mettre leurs listes à jour, sur un modèle unique qui facilite sa tâche et la nôtre.

» Lorsque tout ce travail préparatoire sera achevé, nous intensifierons la propagande, notamment par l'envoi de bulletins périodiques, et nous rechercherons, dans les centres les plus importants, des représentants dévoués qui seront chargés de visiter les anciens Saint-Cyriens et d'obtenir leur adhésion. Plusieurs nous ont déjà, d'ailleurs, proposé leur concours.

» Dès que la déclaration de la Société aura été faite et la constitution officielle autorisée, nous demanderons au ministre de la Guerre l'autorisation pour les officiers d'active d'en faire partie et nous les inviterons à adhérer.

» Afin de leur donner plus de facilité pour y entrer, nous pourrions peut-être exonérer de cotisation, pendant deux ans, ceux qui sortent de l'École.

» Il importe que chacun considère comme son devoir le plus strict d'amener à nous, non seulement tous les Saint-Cyriens qu'il connaît, mais tous ceux, parents d'élèves ou amis, qui s'intéressent à l'œuvre que nous entreprenons.

» Nous demanderons à nos camarades étrangers, qui ont souvent une si grande reconnaissance pour la formation que leur a donnée Saint-Cyr, de nous aider dans notre tâche. La présence du colonel Nemours, ministre d'Haïti, vice-président de la Société des Nations, dans notre Conseil, nous sera un sûr garant du succès de cette entreprise.

» Concurrément avec cette œuvre de groupement qui sera de longue haleine, nous nous efforcerons d'apporter à nos camarades *l'aide agissante et efficace* dont ils peuvent avoir besoin. Dans ce but, nous avons l'intention d'organiser un service de placement; pour faciliter cette organisation, nous constituerons un annuaire que nous copierons, d'ailleurs, sans vergogne, sur celui qu'a parfaitement réalisé l'*Association des Amis de Polytechnique*. Afin de nous le permettre, il est indispensable que chacun nous donne sur sa situation et ses fonctions toutes les indications.

» Ainsi, chacun d'entre nous trouvera plus facilement le camarade susceptible de lui donner un conseil utile ou une aide efficace.

» Mais nous nous attacherons surtout à *resserrer les liens* qui doivent unir tous ceux qu'un même idéal avait rassemblés à l'École et qu'une même formation a encore rapprochés.

» Qui de nous n'a pas éprouvé une impression pénible d'isolement quand, après un long séjour à l'étranger, aux colonies ou en province, il revient à Paris. Il n'y a pas un groupement qui ait plus que le nôtre besoin d'avoir *sa maison*. Elle donnerait à tous une sensation réelle de camaraderie, de famille. Là pourraient avoir lieu nos réunions, nos repas de promotion. Comme ainsi la liaison serait plus facile et plus complète.

» Nous étudierons avec la *Saint-Cyrienne* la réalisation de cette œuvre. Plus tard, peut-être, pourrions-nous également envisager la création d'une maison de retraite.

» Mais la tâche ainsi tracée est assez lourde pour l'heure présente.

» Que chacun s'y attache avec toute son intelligence, toute son activité et tout son cœur et nous sommes sûrs du succès.

» Il aura les plus heureuses conséquences pour Saint-Cyr, pour l'armée et pour la France. »

Le capitaine Poupard donne ensuite lecture des statuts dont chaque article est discuté par l'Assemblée. Prennent part à la discussion dans l'ordre de leurs interventions : le général Boucabeille, le capitaine Collilieux, le colonel de Courcy, le colonel Leroux, le commandant Bienaimé, le lieutenant-colonel Vignolet, le général Curé, le commandant Dupuis, le capitaine Chanlaine, le colonel Gombeaud, aujourd'hui général.

Puis on procède au vote pour l'élection des membres du Conseil d'administration. La liste des membres figure à la première page du bulletin.

Un déjeuner réunit ensuite la plupart des présents qui ont ainsi une première occasion de faire connaissance et de se féliciter de cette création qui correspond à une nécessité de l'heure actuelle.

II

Organisation intérieure.

SIÈGE SOCIAL :

La *Saint-Cyrienne* nous avait gracieusement prêté dans ses locaux une pièce qui nous a servi, jusqu'à présent, de siège social, mais cette situation ne pouvait se prolonger. Cependant, la modicité relative de notre budget actuel nous faisait un devoir de rechercher, pendant quelque temps encore, une solution qui ne le grevât pas, si possible. M. Charles Laurent, membre associé perpétuel de notre

Association, père d'un de nos camarades, a eu la bonté de faire mettre à notre disposition pendant une année environ, des locaux qui vont nous servir de siège social, 8, rue Gaillon, à partir du 1^{er} octobre.

Nous lui sommes particulièrement reconnaissants de cette nouvelle marque de l'intérêt qu'il porte à notre Œuvre.

PERMANENCE :

Les bureaux seront ouverts de 9 heures et demie à midi, et de 14 heures et demie à 17 heures et demie.

Le secrétaire général recevra tous les jours entre 10 heures et midi, et 15 et 17 heures.

SERVICE DE PLACEMENT :

Nos Camarades désireux de trouver une situation pourront se procurer dans nos bureaux les renseignements que nous possédons sur des situations offertes. Nous leur demanderons de remplir une fiche, nous donnant avec précision des détails sur les postes qu'ils ont occupés et sur leurs aptitudes et de passer de temps en temps à nos bureaux, afin de s'informer si nous n'avons rien de nouveau à leur offrir.

Parmi les situations que nous avons actuellement à proposer, nous signalons les offres suivantes :

Abeille-Assurances, 57, rue Taitbout, à Paris.

Demande des agents de moins de quarante ans parlant allemand.

Adresser demande avec *curriculum vitae* à M. Brun, secrétaire de la direction, 57, rue Taitbout, avec indication *personnelle*.

Établissement normal de commerce, 185 bis, rue Ordener, à Paris.

Plusieurs situations à offrir dans agences régionales. Travaux de comptabilité, expertises, etc. Commission sans émoluments fixe.

Écrire à M. Chevalet, directeur de l'Institut normal de commerce, 185 bis, rue Ordener, à Paris.

Le Patrimoine, Compagnie d'assurances, 32, rue Mogador, à Paris, IX^e.

Plusieurs postes à pourvoir. Age : vingt-cinq à trente-cinq ans maximum. Des candidats connaissant l'italien et l'espagnol intéresseraient plus particulièrement cette Compagnie. Mais ce n'est pas une condition indispensable.

Agence économique, Afrique occidentale française, service des Douanes, 159, boulevard Haussmann, à Paris.

Dispose actuellement : de postes de commis stagiaires, 27.000 francs par an. Emploi attribué sans examen aux candidats munis du diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire ou du brevet supérieur de l'enseignement primaire.

Après examen aux candidats pourvus de la première partie du baccalauréat ou du brevet élémentaire de l'enseignement primaire.

De postes de commis principaux : 32.000 francs par an. Emploi attribué sans

examen aux candidats munis d'un diplôme de licencié de l'enseignement supérieur de quelque ordre que ce soit, ou du diplôme supérieur d'études commerciales.

COTISATIONS :

Tous nos camarades qui n'ont pas réglé le montant de leurs cotisations pour 1928 ont dû recevoir directement un mandat de chèque postal. Dans l'intérêt général, ils sont instamment priés de le retourner le plus tôt possible.

III

Nos buts.

Lorsque la *Société des Amis de Saint-Cyr* a été créée, il m'a été, par quelques camarades, posé cette question : « A quoi bon ? La *Saint-Cyrienne* n'existe-t-elle pas et ne suffit-elle pas à tous les besoins ? » Certes, la *Saint-Cyrienne* existe, et non seulement elle existe, mais heureusement elle prospère et grandit chaque jour. Les services qu'elle rend sont immenses, son action considérable ; mais cette action se restreint à des buts bien limités dont elle ne veut pas, et avec raison, se laisser détourner. Elle est avant tout, presque exclusivement, une société d'entraide matérielle ; elle se propose d'apporter un soulagement effectif à toutes les souffrances qui atteignent ses adhérents ou leur famille. Elle accomplit ainsi une noble et indispensable tâche, surtout au lendemain de la guerre qui a fait dans toutes les familles, mais surtout dans les familles saint-cyriennes, tant de veuves et d'orphelins. Et dans cette tâche qu'elle a si généreusement faite sienne, il ne conviendrait pas qu'une autre société prétende la doubler, encore moins se substituer à elle. Mais il y a pour les anciens élèves d'une grande école d'autres devoirs que l'entraide matérielle. Les anciens élèves de l'École polytechnique dont l'admirable esprit de solidarité est bien connu, l'ont pensé ainsi lorsqu'à côté de la *Polytechnicienne* ils ont créé une *Société des Amis de l'École polytechnique*. C'est cette société qui, pour suppléer aux insuffisances budgétaires de l'État, a cherché et recueilli le nombre de millions nécessaires pour l'agrandissement de l'École et de ses laboratoires. Grâce à son initiative, l'École polytechnique pourra se maintenir au premier rang des grandes Écoles scientifiques, rang qu'elle était menacée de perdre par suite du progrès des autres.

Une telle action est caractéristique du but que doit se proposer la *Société des Amis de Saint-Cyr*. Ce but, c'est avant tout de faire tout ce qui peut contribuer à la grandeur de l'École. C'est ce qu'expriment, dès la première phrase de l'article premier, les statuts : « L'Association a pour but de maintenir la valeur et le prestige de l'École spéciale militaire ».

On ne cesse de répéter à propos de toutes les lois militaires qu'une armée vaut ce que valent ses cadres. L'obligation fondamentale du pays dans l'organisation de sa défense, c'est, à n'en pas douter, d'assurer à l'armée un cadre d'officiers d'une incontestable qualité professionnelle. C'est là la tâche des écoles militaires. Toutes y ont leur part et il n'entre pas dans l'esprit des *Amis de Saint-Cyr* de diminuer en quoi que ce soit la valeur et l'importance des autres écoles. Je crois

même souhaitable qu'un jour ou l'autre un lien fédératif réunisse toutes les sociétés qui se consacrent à la cause d'une grande école militaire; ainsi se créerait un puissant organisme qui travaillerait à faire prévaloir les meilleures solutions dans le recrutement des cadres d'officiers. Mais à chaque jour suffit sa peine et, comme on dit en artillerie, à chacun sa part.

C'est à Saint-Cyr que nous appartenons; c'est Saint-Cyr que nous voulons défendre. Nous savons ce que nous devons à notre École et pourquoi nous l'aimons; nous ne l'aimons d'ailleurs pas en aveugles; nous savons que comme toutes choses humaines elle a ses faiblesses et qu'elle est perfectible. Mais, ce dont nous lui sommes avant tout reconnaissants, c'est d'avoir été pour nous tous une bonne et forte éducatrice. La vie y fut quelquefois dure et le régime sévère; mais, peut-être par là, elle a trempé nos caractères. Elle a mis dans nos cœurs le culte de l'honneur et du devoir militaire. Depuis plus d'un siècle, des générations nombreuses d'officiers y sont passées; toutes en sont sorties également ardentes et prêtes à donner joyeusement leur vie pour le pays. Il n'y a pas de champ de bataille, petit ou grand, depuis cent vingt ans et sous quelque latitude que ce soit, qui n'ait été arrosé du sang d'un Saint-Cyrien.

C'est là le premier et le plus beau titre de noblesse de notre École qu'elle doit jalousement garder et continuellement grandir. Mais elle en doit aussi acquérir d'autres. A chaque époque il faut adapter son effort. La formation professionnelle d'un officier ne pourra plus être au milieu du vingtième siècle ce qu'elle était au milieu, ni même à la fin du dix-neuvième. L'éducation militaire conserve évidemment la même importance et se résume toujours dans les mêmes mots : honneur, discipline, abnégation, mais l'instruction de l'officier a des exigences chaque jour plus impérieuses.

Lorsque fut prononcé à l'Académie française l'éloge du maréchal de Belle-Isle qui n'avait pas prétendu durant sa vie à une réputation de savant, l'orateur chargé de cette tâche difficile s'en tira par une formule heureuse : « M. le maréchal de Belle-Isle ne savait rien de ce qu'il pouvait ignorer, mais il n'ignorait rien de ce qu'il devait savoir ».

Appliqué de nos jours dans sa simplicité apparente, un tel programme devient une encyclopédie. Toutes les connaissances humaines, du moment qu'elles ont trouvé un terrain d'application pratique, ont de près ou de loin leur emploi sur le champ de bataille. L'armée étant devenue la nation tout entière, c'est avec la nation tout entière que le commandement doit entrer en contact. Qu'il s'agisse du domaine moral ou du domaine matériel, l'officier doit en embrasser toute l'étendue; il doit posséder la connaissance approfondie de toutes les parties qui sont pour lui d'un intérêt immédiat. Ces parties sont d'ailleurs fort nombreuses : artillerie, aviation, chars d'assaut, moyens de communication et de transport représentent, pour être complètement connus, un énorme ensemble de connaissances; ils ne sont cependant pas la totalité des moyens que la guerre met en jeu. Un corps d'officiers qui veut, en temps de guerre ne pas être discuté et se montrer capable de diriger complètement les affaires militaires du pays ne peut pas être issu d'écoles où l'instruction n'est pas d'un niveau et d'une qualité supérieures; cette instruction presque encyclopédiques s'impose aujourd'hui au même degré que l'éducation militaire,

même au point de vue moral. Dès les grades d'officiers supérieurs, un chef ignorant, si brave soit-il, ne peut avoir l'autorité morale indispensable au commandement.

Il y a là un élargissement nécessaire de leur horizon intellectuel que doivent accomplir la plupart des écoles militaires et, à cet égard, Saint-Cyr ne doit pas craindre d'ouvrir la voie. Notre École n'y trouvera d'ailleurs que des avantages; par le fait même elle élargira son recrutement qui, depuis un certain nombre d'années et même dans les années qui ont immédiatement précédé la guerre, a paru se rétrécir d'une manière inquiétante. Pourquoi? Avant tout parce que Saint-Cyr a la réputation d'une école qui ne peut conduire à rien en dehors de l'état d'officier, ou même qui vous écarte nécessairement de toute autre fin. Une telle critique, si elle demeurerait justifiée, atteindrait d'ailleurs l'École même au point de vue militaire puisque les connaissances militaires recouvrent largement le domaine de toutes les autres connaissances. Un large horizon doit être ouvert au Saint-Cyrien que sa destinée peut conduire dans toutes les parties du monde ou flotter le drapeau national. Partout, en France aussi bien qu'aux colonies, il sert l'animateur de forces morales, intellectuelles et économiques; sa tâche à beaucoup de points de vue, et quoiqu'on s'imagine, ne sera pas au fond très différente de celle des hommes voués à toutes les grandes affaires.

L'évolution peut être difficile, elle doit être largement aidée par l'Association des Amis de l'École qui contribuera à ce que l'institution se renouvelle sans rien perdre de ses glorieuses traditions.

Mais pour que notre Association soit forte, il faut qu'elle réunisse de nombreux adhérents. Elle les groupe d'abord et avant tout pour l'intérêt général, ensuite pour la défense de leurs intérêts particuliers. Combien avons-nous de camarades qui, obligés de quitter l'armée, soit prématurément, soit par la loi inflexible de l'âge, sont encore actifs de corps et d'esprit, et représentent pour notre pays une classe d'hommes qu'il y a grand dommage à laisser dans l'inaction.

Aider nos camarades, lorsqu'ils se trouvent ainsi oisifs, à obtenir une situation digne d'eux, c'est travailler à la fois dans leur intérêt et dans celui de la Société. Ce doit encore être un de nos buts. Il y aura certes, de grandes difficultés à l'atteindre; nous y parviendrons d'autant mieux dans l'avenir que l'enseignement donné à l'École sera devenu moins spécial, moins étroitement limité à la vie militaire telle qu'elle pouvait se concevoir au siècle dernier. Tout se tient.

Mais il y a dans le présent beaucoup à faire et nous devons nous employer sans retard à supprimer cette sorte de chômage particulier aux officiers revenus pour des raisons diverses à la vie civile. C'est là une œuvre qui exige la collaboration de tous. Il faut que nous soyons soutenus, que les emplois possibles nous soient signalés par tous ceux qui sont en mesure d'en connaître. Nous avons commencé de chercher et déjà obtenu quelques résultats. Je fais appel à tous ceux qui sont susceptibles de nous aider.

Telles sont les vues dans lesquelles notre Association doit chercher à agir. Ne doutons pas qu'en avançant elle verra son horizon s'élargir et ses ambitions grandir. Mais dès maintenant elle se trouve en présence d'une grande tâche. Mettons-nous donc courageusement à l'œuvre, et plutôt que de parler, agissons.

GÉNÉRAL DUVAL.

IV

Notre action.

Il est utile que nos camarades sachent, dès maintenant, ce que notre Association a déjà pu faire pour tous les Saint-Cyriens et les anciens Saint-Cyriens.

Nous avons eu l'occasion, au cours de la première visite que nous avons faite au ministre de la Guerre, d'attirer son attention, sur la situation des jeunes Saint-Cyriens, qui avaient été renvoyés dans des régiments à la suite d'une brimade malheureuse qui avait occasionné la blessure grave d'un des leurs. Nous lui avons demandé d'examiner cette situation avec bienveillance et de les faire réintégrer, si possible, à l'École, de façon qu'ils n'aient pas à perdre une année d'études.

Le ministre a bien voulu nous aviser qu'une mesure de clémence allait être prise incessamment, et nos camarades sont rentrés dans les délais voulus.

Au cours du vote de la nouvelle loi des cadres et effectifs, la Commission de l'armée avait prévu le passage dans toutes les armes, des officiers sortant des différentes écoles. Dans le but d'inciter les élèves sortant de Polytechnique à rester dans l'armée et à passer dans les autres armes, la Commission avait institué une majoration d'ancienneté d'un an en leur faveur. Cette situation était de nature à compromettre grandement le recrutement des officiers sortant de Saint-Cyr; aussi, notre vice-président, M. le colonel Fabry, a défendu notre cause avec une éloquence et une force de conviction qui ont incité la Chambre à supprimer cette disposition. Actuellement la Commission de l'armée du Sénat, après avoir maintenu le *statu quo* avant les élections, vient de reprendre cette question. Grâce à l'intervention du général Messimy, membre de notre Conseil d'administration, elle a maintenu le *statu quo* qui a été adopté en séance, de sorte que la nouvelle loi donne satisfaction à nos camarades.

L'inspection générale pour le recrutement des militaires de carrière, que préside le général Targe, a mis à l'étude le projet de création d'un Conseil de perfectionnement de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, analogue à celui qui existe pour l'École polytechnique. Ce Conseil de perfectionnement comprendra, entre autres personnalités parmi lesquelles quelques-uns de nos grands chefs militaires, le président de l'Association des Amis de Saint-Cyr et le président de la Saint-Cyrienne. Cette création est de nature à nous donner satisfaction dans toute la mesure possible, par la sécurité qu'elle nous assurera que les mesures prises à l'égard de nos camarades, de leur recrutement, de leur formation, seront étudiées avec le plus grand soin. Diverses questions ont déjà été soulevées, notamment celle de la gratuité à accorder aux élèves de l'École, de la modification de l'engagement de huit ans; engagement qui est de nature à éloigner les candidats qui, à dix-huit ou vingt ans, sont susceptibles encore de changer de goûts et de s'apercevoir que la carrière militaire n'est pas celle qui leur convient. Il n'y a pas d'intérêt, en effet, à conserver dans l'armée des gens dont les aptitudes ne correspondent pas à celles qui sont désirées.

Une autre question fait l'objet de l'étude attentive du général, commandant l'École, c'est celle de la solde qui n'est pas non plus en rapport avec les conditions nouvelles de la vie. Le recrutement est fait dans les milieux les plus divers et, actuellement, 25 0/0 des élèves ne peuvent sortir le dimanche faute d'argent de poche. La *Saint-Cyrienne* a accepté d'ailleurs d'accorder aux élèves, pour ces sorties hebdomadaires, un secours de 1.000 francs par mois qui leur permettra d'attendre l'amélioration de leur sort.

Voici quels sont les points principaux, sur lesquels l'attention de l'*Association des Amis de Saint-Cyr* s'est particulièrement portée, et sur lesquels elle essaiera de faire adopter des solutions qui donnent toute satisfaction à nos camarades.

V

Liste des Membres de l'Association.

| MEMBRES TITULAIRES AYANT QUITTÉ L'ARMÉE | | Promotion. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|------------|
| FRANÇOIS-MARSAL, 22, avenue Émile-Deschanel, à Paris, VII ^e | | 1894-96 |
| Général MESSIMY, 1, rue Bonaparte, à Paris, VII ^e | | 1887-89 |
| Général BALFOURIER, 49 bis, avenue de Villiers, à Paris, XVII ^e | | 1870-72 |
| Général GIROD, 26, chaussée de l'Étang, à Saint-Mandé | | 1892-94 |
| Lieutenant-colonel GUILLAUME, directeur du <i>Petit Journal</i> , 30, rue Bois- sière, à Paris, XVI ^e | | 1906-09 |
| Lieutenant-colonel FABRY, rédacteur en chef de l' <i>Intransigeant</i> , 100, rue Réaumur, et 50, avenue de La Motte-Picquet, à Paris, XV ^e | | 1895-97 |
| Général MORDACQ, 95, boulevard Raspail, à Paris, VII ^e | | 1887-89 |
| Baron DU TEIL, 16 ter, avenue Bosquet, à Paris, VII ^e | | 1873-75 |
| Lieutenant PALUEL-MARMONT, rédacteur à l' <i>Écho de Paris</i> , 6, place de l'Opéra, à Paris, IX ^e | | 1919-20 |
| Capitaine POUPARD, 3, rue Henri-Duchêne, à Paris, XV ^e | | 1911-14 |
| Colonel BERTRAND, 38, rue Saint-Sulpice, à Paris, VI ^e | | 1895-97 |
| Lieutenant MARION, avoué, 42, rue Denfert-Rochereau, à Paris, V ^e | | 1914 |
| Capitaine MICHEL-DANSAC, 24, rue de Bourgogne, à Paris, VII ^e | | 1913-14 |
| Capitaine de FLAGHAC, secrétaire général à la Compagnie d'Orléans, 28, rue Marbeuf, à Paris, VIII ^e | | 1904-06 |
| Colonel DE WITT-GUIZOT, 5, avenue Élisée-Reclus, à Paris, VII ^e | | 1891-93 |
| Lieutenant-colonel REBOUL, rédacteur au <i>Temps</i> , 14, rue de Monceau, à Paris, VIII ^e | | ? |
| Commandant ANTOINE, 55, boulevard Malesherbes, à Paris, VIII ^e | | 1907-10 |
| Commandant DUBAU, 14, boulevard Galliéni, à Nogent-sur-Marne (Seine). | | 1914 |
| Colonel WALLNER, 26, rue de la Chaise, à Paris, VII ^e | | 1895-98 |
| Sous-intendant PINEAU, 84, boulevard Montparnasse, à Paris, VII ^e | | 1907-10 |
| MASSIN, éditeur, 21, rue des Fossés-Saint-Jacques, à Paris, V ^e | | 1914 |